SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

- AVIS D'APPEL A CANDIDATURES -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Le Président,
Place de l'Hôtel de Ville – CS 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex
Pays : France
Tel : 03.89.70.90.70
Fax : 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

Adresse du profil d'acheteur : http://www.marches-publics.info

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet de la consultation :

Intitulé :
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre des études d'opportunité et de faisabilité du contournement de Hésingue / Hégenheim

Procédure de passation :
Il s'agit d'une procédure avec négociation conformément aux articles L. 2124-3 et R.2124-3-4°, R.2161-12 à R.2161-20 et R.2142-17 du code de la Commande Publique.

Type de marché : Marché de prestations intellectuelles

Publication au JOUE : OUI

Caractéristiques principales du marché public :

La présente mission vise à apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique, financière et administrative, dans le cadre de la réalisation des études d'opportunité et de faisabilité du contournement de Hésingue-Hégenheim (en lien avec le projet routier suisse dit « Zubringer Bachgraben ») ainsi que sur la mission d'accompagnement de SLA pour la mise en œuvre de la concertation et de l'information du public tout au long de l'élaboration du projet.

La nature et l'étendue des prestations sont précisées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) provisoire.

Lieu(x) d'exécution : Sur le territoire des communes d'Hésingue et Hégenheim (ainsi que sur le territoire Suisse)
Code NUTS FRF12

Forme du marché :

Après sélection des candidats au titre de l'article R.2142-17 du Code de la commande publique, les prestations sont attribuées sur procédures négociée au titre du 4° de l'article R.2124-3 du Code de la commande publique.

Les cahiers des clauses techniques et administratives fixent toutes les conditions d'exécution des prestations. Le prestataire doit être en mesure de répondre à la totalité des besoins objet du marché.

Classification CPV :
Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
71336000-2	Services d'assistance dans le domaine de l'ingénierie
79111000-5	Services de conseil juridique
71241000-9	Études de faisabilité, service de conseil, analyse

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'AMP : OUI

Informations sur les lots :

Marché divisé en lots : NON

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Le découpage en lot rendrait financièrement plus coûteuse et techniquement plus difficile, l'exécution des prestations.

Les prestations faisant l'objet du présent marché sont le conseil et l'assistance. Le marché comporte une tranche ferme et 6 tranches optionnelles. Le détail figure au cahier des clauses techniques particulières.

Variantes :

Les variantes sont-elles autorisées : NON

Options : OUI

Description de ces options :
Il est possible de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique. Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) marché(s) seront identiques au présent marché.

La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) marché(s) pourront être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché. Il est possible de recourir aux modifications de marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la commande publique.

Possibilité de recourir aux modifications de marché public en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la commande publique.

Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires : NON

Durée du marché - délai d'exécution

Le marché est conclu à compter de sa date de notification au titulaire et jusqu'à l'admission sans réserve des prestations objet de la dernière tranche optionnelle affermie.

A titre indicatif, la durée prévisionnelle du marché est de 84 mois.
La durée du marché est liée à la complexité de l'opération et à la nécessité d'assurer une articulation entre le travail de conception, la conduite des procédures réglementaires, ainsi qu'à la réalisation des aménagements des travaux.

Les délais d'affermissement et délais plafonds d'exécution de chaque tranche, sont précisés à l'article 3.6 du règlement de consultation.

Conformément aux dispositions de l'article 22 du CCAG-PI chaque phase de mission (tranche) décrite, constitue une partie technique à exécuter distinctement.

Le pouvoir adjudicateur peut décider, au terme de chacune de ces parties, soit de sa propre initiative, soit à la demande du titulaire, soit de ne pas poursuivre les relations contractuelles, soit de différer l'exécution des missions suivantes étant entendu que :
- Le titulaire se reconnaît expressément avisé de cette disposition ;
- Chacune de ces parties techniques est clairement identifiée et assortie d'un montant.

La décision d'arrêter l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité.

L'arrêt de l'exécution des prestations pendant une durée supérieure à 6 mois entraîne la résiliation du marché à la demande de la partie la plus diligente.

3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

Cautionnement et garanties exigées :

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :
- Application des articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique.
- Modalités de paiement : virement administratif ;

- Délai global de paiement : 30 jours ;
- Modalités de financement : les prestations sont financées par SAINT-LOUIS Agglomération ;
- Une avance pourra être versée dans les conditions détaillées au CCAP.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire. A l'issue de l'analyse des offres et avant notification du présent marché, l'équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre est constituée en un groupement solidaire et ce, dans un souci de bonne exécution des prestations objet du présent marché, lesquelles sont étroitement liées entre elles.

La solidarité du mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre vis-à-vis des autres cotraitants est une solidarité parfaite.

Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire **dotée des compétences nécessaires à la réalisation des missions.**

Les compétences attendues du groupement sont listées à l'article 3.8 du RC.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
Les candidats devront fournir les pièces suivantes :
- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

Capacité économique et financière :
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

Capacité technique :
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
- La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services

antérieures sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DC1 ou équivalent).

Pièces particulières de la candidature :

- Une note technique détaillant l'équipe affectée à la réalisation des prestations, ainsi que les missions de chacun. Les certificats de compétences seront joints en annexe de ladite note ;
- Compte-tenu des interfaces étroites et permanentes avec les autorités suisses, la maitrise de la langue allemande ainsi que la participation à l'élaboration de projets franco-suisses constituent des conditions impératives à la réalisation du marché. Un classement (CECRL) au moins C1 ou supérieur en langue allemande, attestant le niveau de maîtrise est exigé pour le chef de mission ainsi que pour une personne par membre en cas de groupement d'entreprises

4. Procédure :

Type de procédure : restreinte

Nombre d'opérateurs envisagé : 3 (sous réserve d'un nombre suffisant)

CRITERES D'ATTRIBUTION :
L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique	60 %
2	Valeur économique des prestations	40 %

Date limite de réception des offres : Lundi 13 novembre 2023 à 12h00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres

Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

5. Renseignements complémentaires :

Type de procédure :
Il s'agit d'une procédure avec négociation conformément aux articles L. 2124-3 et R.2124-3-4°, R.2161-12 à R.2161-20 et R.2142-17 du code de la Commande Publique.

Le recours à la procédure négociée est justifié par l'ampleur d'un projet ou son caractère inédit en raison de ses caractéristiques transfrontalières avec un Etat non-membre de

l'Union européenne rendant impossible pour le pouvoir adjudicateur d'établir les spécifications techniques en termes de fonctionnalités ou de performances du fait de l'absence de précédent.

La présente consultation se déroulera selon les étapes décrites à l'article 3.1 du règlement de la consultation.

Jugement des candidatures et des offres :

Les critères de sélection des candidatures sont précisés à l'article 6.2 du règlement de la consultation.
Les critères et sous-critères de jugement des offres sont précisés à l'article 8 du règlement de la consultation.

Autres informations :
Pour connaître les modalités d'obtention du dossier de consultation et de remise des offres, et les modalités d'obtention de renseignements complémentaires se référer au règlement de la consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
http://strasbourg.tribunal-administratif.fr

Recours :
Avant la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :
-Un référé précontractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants, du code de justice administrative.
Après la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :
-Un référé contractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-13 et suivants, et R. 551-7 et suivants, du code de justice administrative.
-Un recours en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'état en date du 4 avril 2014, " Département du Tarn-Et- Garonne ", no 358994.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix

B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
http://strasbourg.tribunal-administratif.fr

Organe chargé des procédures de médiation :
Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr
http://meurthe-et-moselle.gouv.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : Jeudi 12 octobre 2023